



**Edito :** *Négociations en cours, réorganisations de services, évolutions réglementaires... cette fin d'année est marquée par les changements. Vous retrouverez ces infos et bien d'autres sur notre site internet. Pour que les évolutions se fassent avec nous et non contre nous, soyons actifs et réactifs : S'informer, s'exprimer, agir, se syndiquer...  
Bonne lecture à tous !*

## Mutuelle et Prévoyance : Suite des négociations...



En réunion de négociation le 27.09.12, la collectivité a défendu la même position :

- ⇒ Pas de participation de l'employeur aux frais de complémentaire santé.  
Motif énoncé : « *Nous ne voulons pas donner du pouvoir d'achat aux agents* ».
- ⇒ Une participation pour les frais de prévoyance sur la base d'un budget annuel de 500 000 €.
- ⇒ Une participation pour la prévoyance variable en fonction de la rémunération des agents.

Nous sommes restés ferme sur notre position intersyndicale en demandant à la collectivité :

1. D'augmenter l'enveloppe dédiée à la participation employeur.  
*L'intersyndicale propose un budget de 3 millions d'euros*
2. De participer pour la Prévoyance **et** pour la Complémentaire santé.

Après échanges, il a été convenu que la collectivité demande un nouvel « arbitrage budgétaire » avant de nous revoir en réunion de négociation le 13.11.12. Rien n'est fait, nous restons déterminés...

Les organisations syndicales CGT – CFDT – CGC – FAFPT – FO se réunissent également en octobre.

- ⇒ Plus d'infos sur notre site internet dans notre « Dossier CGT Mutuelle et Prévoyance ».

## « Revalorisation » des salaires

En juillet, le SMIC a été augmenté en France de 2%, inflation comprise. Ce « coup de pouce » du SMIC reste très insuffisant, bien en deçà des besoins réels des bas salaires et ne permet pas de vivre décemment.

Dans la Fonction Publique, au regard du gel du point d'indice depuis déjà deux ans, 20% des agents allaient être rémunérés en dessous du SMIC au 1er juillet !

Aussi, la revalorisation du SMIC a entraîné de facto, le relèvement du traitement minimum des trois Fonctions Publiques. C'est le cas de nombreux agents de catégorie C et de certains agents de catégorie B.

C'est à un tassement général du déroulement de carrière que nous assistons.

Ainsi, les niveaux Bac et Bac + 2 (cat B) seront désormais rémunérés à moins de 1 % au dessus du SMIC en début de carrière !

- ⇒ La CGT demande la revalorisation des carrières et du point d'indice.
- ⇒ Une manifestation le 9 octobre à 13 h 30 place d'Italie intègre cette revendication. Préavis de grève et infos sur notre site internet.



## Abrogation de la journée de carence



La loi de finances pour 2012 a instauré un « délai de carence » d'un jour pour le congé de maladie ordinaire. Notre collectivité s'est empressée d'appliquer ce nouveau dispositif lui permettant d'économiser environ 200 000€ par an sur la santé de ses agents.

La mise en œuvre de ce texte provoque :

- Une augmentation des agents qui vont travailler en étant malades,
- Un allongement de la durée d'arrêt, des pathologies plus importantes,
- Une diminution du salaire et des cotisations...

La CGT maintient la lutte contre ce texte perdant-perdant.

- ⇒ Pour l'abrogation de ce texte, la CGT a interpellé l'ensemble des parlementaires yvelinois.
- ⇒ Nous vous invitons à signer une pétition en ligne sur notre site ou disponible en version papier auprès d'un représentant CGT.

## Report des congés payés en cas d'arrêt maladie

Un récent arrêt de la Cour de Justice Européenne précise que le salarié a droit à un report de congés payés en cas d'arrêt maladie, peu importe que le congé maladie soit accordé avant ou pendant les congés payés. Auparavant au Conseil Général des Yvelines, les reports étaient acceptés très exceptionnellement et uniquement pour des motifs liés aux "raisons de service" à la demande du supérieur hiérarchique et après validation par la direction et la DRH.

- ⇒ La CGT demande que cette jurisprudence soit appliquée au Conseil Général des Yvelines car la décision de la Cour de Justice Européenne s'impose aux juridictions nationales qui seraient saisies d'un problème identique.
- ⇒ A la demande de la CGT, ce point est inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Technique Paritaire du 11 octobre 2012.



## Actualité des services

L'actualité dans les services est particulièrement dense, quelques exemples parmi bien d'autres...

- **MEYP, Maison de l'Enfance du Pecq** : Les professionnels de cette structure ont subi un contexte de travail particulièrement dégradé, sur fond de violence. De nombreux dysfonctionnements ont été pointés en termes de projet éducatif, de management, d'insécurisation des jeunes accueillis et des professionnels, de moyens matériels, d'organisation du travail, de reconnaissance etc. La détérioration du cadre de travail a provoqué 4 accidents du travail et des arrêts maladies, pour une dizaine d'agents. Avec le soutien actif de la CGT, l'équipe s'est mobilisée. Cela a permis d'obtenir des avancées dans l'intérêt de tous : départ du chef de service, sécurisation, accompagnement de professionnels, projets éducatifs, perspective de moyens... Nous restons vigilants dans la mise en œuvre des décisions prises.
- **Crèche Départementale** : La fermeture de la crèche départementale était annoncée en juin 2012 sur fond d'informations contradictoires entre le Conseil Général et la Préfecture. Après la mobilisation des parents, des professionnels, soutenus par les syndicats CGT, FO et la solidarité des agents, le maintien de la crèche a été obtenu avec une étude engagée sur son devenir. Pour cette rentrée, le nombre de places a été sensiblement réduit en passant de 50 enfants à 45, concomitamment au départ de professionnels de la préfecture. Nous avons obtenu que la crèche ne ferme plus, nous restons vigilants sur la pérennisation de cette structure.

## Réorganisations des services

Les réorganisations des services s'amplifient. Après la valse des directeurs, c'est bien à une gigantesque chaise musicale que nous risquons d'assister avec des changements tout azimut dans les services.

Le recrutement des DGA a été chiffré à 1 million annuel (source *magazine Capital 09.12*). Nul doute qu'après cet investissement de la collectivité, elle compte faire des économies par ailleurs.

Encore une fois, nous augmentons le nombre de capitaines et diminuons le nombre de rameurs...

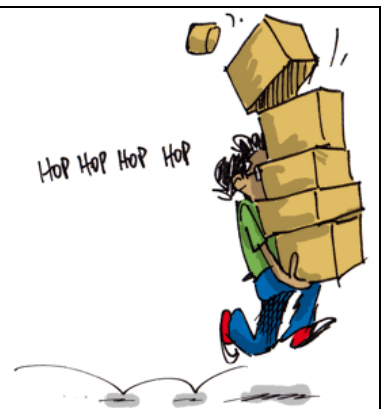
Encore une fois, l'objectif économique prend le pas sur la notion de service public...

D'ors et déjà, les déménagements de services sont massifs, ils concernent directement près de 500 agents.

D'autres réorganisations arrivent, notamment à la DEJS...

Ainsi, lors du prochain CTP nous aborderons entre autre les changements concernant la SDMG, la DRT, le transfert de l'inspection générale des carrières, le devenir des écoles départementales (IFSJ et EDP)...

*Déménagement,  
Réorganisation,  
Restructuration,  
Harmonisation,  
Mutualisation,  
Transfert,  
Mobilité de service...  
Où va-t-on ??*



Plutôt que de subir, d'accompagner les réorganisations, de composer avec les évolutions contraintes... nous pouvons ensemble être acteurs pour des améliorations de nos conditions de travail dans notre intérêt et celui du service public.

Les équipes peuvent être force de proposition, le syndicat peut être un outil à leur service pour être porte parole des demandes, pour offrir un cadre à l'élaboration de revendications...

Notre syndicat engage un travail dans ce sens auprès de plusieurs services et directions.

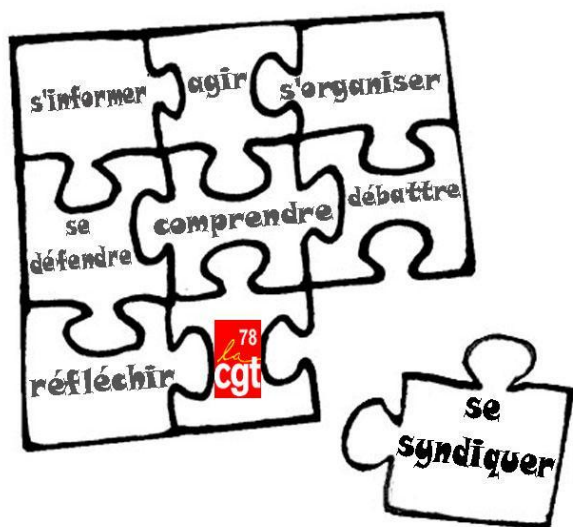
N'hésitez pas à nous joindre, ou à nous rejoindre !

# Se syndiquer... Et pourquoi pas ?

Qu'est-ce que cela peut changer pour moi ?  
Mon avis sera-t-il pris en compte ?  
Quels seront mes droits ?  
A quoi s'engage-t-on ? Aurais-je le temps ?  
Combien ça coûte ?

*Peut-être vous êtes vous déjà posé ces questions ou bien d'autres...*

*Se poser la question, c'est bien...  
Franchir le pas, c'est mieux !*



La CGT agit sur **des principes démocratiques** garantissant que l'opinion de chacun soit respectée et prise en compte.

Adhérer à la CGT c'est **rejoindre une force organisée et lui donner plus de poids.**

Etre syndiqué, c'est **avoir des droits** :

- Se former,
- S'informer,
- S'exprimer,
- Débattre,
- Etre pris en compte,
- Participer aux décisions,
- Rompre l'isolement,
- Agir...

La CGT est un syndicat Solidaire, Démocratique, Constructif et Offensif !

**Agir pour ne plus subir...**  
**Ensemble, nous sommes plus efficaces.**  
**N'hésitez plus, Rejoignez la CGT !**



Bulletin à retourner à :

## Bulletin de syndicalisation :

Je souhaite :  prendre contact     me syndiquer     participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Service :

Téléphone : ..... Email : .....

Syndicat CGT 3, rue Saint Charles 78000 Versailles  
([cg78@yvelines.fr](mailto:cg78@yvelines.fr), fax : 01.39.07.81.88, tel 06.71.78.55.10.)